

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 132 (2006)
Heft: 09: Interactions climatiques

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REG - NOUVELLES TÂCHES

La Fondation des registres suisses des ingénieurs, architectes et techniciens (REG), tient à jour une liste des personnes exerçant une des professions reconnues dans le domaine de l'industrie ou de l'environnement bâti et qui remplissent les conditions du REG. Il tient à la disposition du public les informations relatives à leurs qualifications professionnelles. Le Conseil de fondation est composé de représentants de la Confédération, des cantons, des écoles (EPF et Hautes écoles universitaires, HES, HT) et de 13 associations professionnelles, parmi lesquelles la **sia** et *swissengineeringUTS*. Depuis sa fondation en 1952 (REG depuis 1966), sa mission première était de reconnaître les diplômes étrangers qui n'étaient pas reconnus autrement (par des accords internationaux par exemple). Le REG est ainsi la seule institution de droit public légitimée par les pouvoirs publics et compétente dans le domaine de la reconnaissance de l'équivalence des diplômes étrangers en Suisse. De plus, des procédures d'examen permettent aux architectes ou ingénieurs autodidactes suisses, disposant d'une expérience suffisante mais sans diplôme, d'obtenir une reconnaissance professionnelle officielle équivalente aux professionnels avérés. Dans le cadre de son activité, le REG peut prétendre défendre les intérêts du consommateur. En effet, pour les marchés publics par exemple, l'inscription au REG est reconnue depuis plus de 50 ans et représente une référence en la matière. La création récente d'un registre des professionnels de l'environnement, dictée par les besoins du marché, démontre, si besoin est, que la raison d'être d'une inscription au REG va encore croître à l'avenir. Chaque année, les 17 commissions d'examen (compre-
nant 110 experts) traitent en moyenne

70 dossiers de candidats. On compte 150 nouveaux professionnels inscrits au REG et environ 200 attestations délivrées par an.

Qualifications

La fondation tient à jour les listes des professionnels dont les compétences sont reconnues et fournit les informations relatives à leurs qualifications. L'annuaire publié chaque année (prochainement accessible sur Internet) est structuré par niveau de formation :

- Niveau A : formation universitaire EPFZ / EPFL / IAUG / USI
- Niveau B : Hautes écoles spécialisées HES, Ecoles d'ingénieurs ETS
- Niveau C : Ecoles supérieures ES

En Suisse, n'importe qui peut s'intituler ingénieur ou architecte. L'accès au marché est libre, y compris pour l'ingénieur ou l'architecte étranger qui ne serait pas reconnu comme tel chez lui. Les associations faîtières du REG sont d'avis que le maître d'ouvrage est en droit de savoir, avant l'attribution d'un mandat, à qui il a affaire, et pas seulement d'être mis devant le fait accompli à l'occasion d'une procédure litigieuse. Il faut savoir que dans la majorité des cas, les personnes incriminées n'ont en réalité jamais appliqué les normes, règlements ou contrats **sia**. Le nombre de ces cas semble être en augmentation ces dernières années.

Libre circulation

Dans le cadre des accords de l'OMC – l'accord de libre échange des services (GATS) et l'accord sur les marchés publics (GPA, General Procurement Agreement) de 1994 – qui ont conduit à une libéralisation et constitué la base des Accords bilatéraux avec l'UE, une situation paradoxale est apparue : l'absence totale de réglementation nationale de ces professions en Suisse, fait que l'accès a été rendu plus diffi-

le dans les pays qui – pour une large majorité – imposent un minimum d'exigences quant aux compétences des prestataires de services. Bien que mondialement reconnue, la réputation de nos professionnels ne suffit plus pour accéder aux marchés des pays tiers. A l'étranger, il n'est pas pensable, comme en Suisse, d'ouvrir un bureau d'ingénieur ou d'architecte sans disposer d'une formation adéquate, voire même d'une certaine expérience. Dans la plupart des cas, l'inscription à un tableau professionnel est obligatoire. Ainsi, la participation à des concours ou à des mises en concurrence de marchés publics est conditionnée à cette inscription, à un Ordre régional par exemple. En général, les exigences sont telles, au niveau des dossiers, garanties, certificats ou délais, que l'inscription arrive au-delà du délai de participation. Les associations faîtières cherchent à faire reconnaître le REG comme l'organe professionnel de référence pour les ingénieurs et les architectes, attestant de leur qualification professionnelle au niveau international et garantissant un accès direct aux marchés des pays tiers.

Prise de conscience politique

Les associations faîtières sont d'avis qu'un marché libéralisé ne peut fonctionner correctement sans un minimum de règles, nécessaires à une mise en concurrence saine et correcte des acteurs du marché, équitables également en regard des acteurs étrangers de ce marché. Ces mêmes associations ont initié une motion parlementaire acceptée par le Conseil des Etats et le Conseil National. Par le biais de cette motion, il s'agit de faciliter l'accès des PME suisses au marché de l'UE. A l'occasion des interventions parlementaires, il a été clairement dit que ceci ne pouvait se faire à l'aide de nouvelles lois. Les associations faîtières ne

demandent pas de nouvelles lois. Elles appellent de leurs vœux une information transparente dans le cadre du marché intérieur et un accès direct aux marchés des pays tiers. Grâce à l'appui de parlementaires, comme les Conseillers aux Etats Marianne Slongo-Albrecht et Urs Schwaller, il semblerait que le Conseiller fédéral Joseph Deiss soit aujourd'hui disposé à prendre en considération les requêtes des ingénieurs et architectes.

Pierre-Henri Schmutz
Directeur du REG

NB: le REG et les associations faitières sont reconnaissants pour toutes les informations qui peuvent être fournies sur des cas litigieux découlant d'usage abusif de titres, d'informations mensongères ou de procédures tronquées: info@schweiz-reg.ch ou REG, Weinbergstrasse 47, CH - 8006 Zurich

DISTINCTION « REGARDS » : DES CRITÈRES CLAIRS

Par la distinction « Regards-Umsicht-Sguardi », mise récemment au concours, la **sia** recherche des contributions orientées vers l'avenir, montrant une approche exemplaire, inattendue ou créative de l'environnement contemporain.

L'équipe de direction et le jury pour la distinction « Regards-Umsicht-Sguardi » ont défini les critères auxquels doivent répondre les dossiers. Ils doivent contenir une auto-évaluation qualitative et quantitative compréhensible concernant les critères suivants:

- Caractère pilote et travail tourné vers le futur: le travail présente un caractère pilote et occupe un rôle de précurseur pour le développement à venir; il montre des solutions exemplaires, inattendues et créatives.
- Interdisciplinarité / pluridisciplinarité: le travail est conçu comme un travail d'équipe interdisciplinaire et transdisciplinaire, conformément à des exigences multiples.



Grand Hotel Bellevue, Gstaad
Hauswirth Architektur, Saanenmöser

Idées Design Compétence



Ostermundigenstrasse 73, 3006 Bern
Telefon 031 340 22 22, Fax 031 340 22 23
info@kaestlistoren.ch, www.kaestlistoren.ch

Jury:

- Prof. Dr Marc Angélil, architecte EPF SIA FAS, Zurich
- Prof. Dr Peter Baccini, Dr en sciences naturelles EPF SIA, Zurich
- Prof. Andrea Deplazes, architecte EPF SIA FAS, Zurich
- Annette Gigon, architecte EPF SIA FAS, Zurich
- Uli Huber, designer et architecte SIA FAS SWB, Berne
- Beat Jordi, architecte EPF SIA FAS, Zurich
- Prof. Dr Rolf Kreibich, directeur de l'Institut für Zukunftsstudien und Technologiebewertung, Berlin
- Prof. Daniel Kündig, architecte EPF SIA FAS, Zurich
- Claude Lichtenstein, commissaire /publiciste, Zurich (remplaçant du président)
- Daniel Meyer, Bauingenieur EPF SIA SWB, Zurich
- Eric Mosimann, lic. rer. pol. SIA, Berne, secrétaire général SIA
- Lars Müller, éditeur et concepteur visuel, membre invité FAS, Baden
- Prof. Franz Oswald, architecte EPF SIA FAS, Berne (président)
- Prof. Dr Ing. Hille von Seggern, directrice Institut für Freiraumentwicklung und des Studios
- Urbane Landschaften, Universität Hannover
- Prof. Günther Vogt, architecte paysagiste, Zurich
- Doris Wälchli, architecte EPF SIA FAS, Lausanne
- Dr Roland Walthert, ingénieur électricien EPF SIA, Wettingen
- Christian Wiesmann, architecte EPF SIA FSU, membre invité FAS, Berne

Experts:

- Thomas Glatthard, ingénieur du génie rural EPF SIA, Lucerne
- Johannes Schaub, architecte EPF SIA, Zurich

(Au besoin, il peut être fait appel à d'autres experts.)

- Pertinence et tolérance sociale: le travail offre des réponses aux questions touchant la société et implique les personnes concernées et les utilisateurs de l'ouvrage.
- Responsabilité écologique: le travail favorise les impératifs écologiques tout comme l'efficacité énergétique et l'économie des ressources, ainsi que la diversité biologique dans l'ensemble de son cycle de vie.
- Efficience économique: le travail est – durant tout son cycle de vie – supportable économiquement pour l'offrant et le demandeur.
- Prestation culturelle et qualité esthétique: le travail représente une prestation culturelle et répond à de hautes exigences créatives.

La mise au concours est disponible sous www.sia.ch/umsicht. Les versions imprimées peuvent être obtenues au Secrétariat général de la **sia** à Zurich. Les modèles de remise sont programmés et peuvent aussi être téléchargés.

(cvb)

CONSTRUCTION MÉTALLIQUE: QUALIFICATION DES ENTREPRISES

La **sia** tient à jour un registre officiel des certificats émis. La dernière mise à jour date du 31 mars 2006. La liste des entreprises qui ont obtenu avec succès le certificat d'exploitation peut être consultée sur le site Internet de la **sia** www.sia.ch > pratique > publications > registre.

SIA

ÉLABORATION DES NORMES SIA EN 2005

La liste des normes, recommandations et cahiers techniques publiés ou en élaboration en 2005 peut être téléchargés sur le site de la **sia** www.sia.ch > pratique > normes > collections.

SIA

SONDAGE COEFFICIENTS Z

Pour le compte de la **sia** et de l'USIC, le centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ (KOF) procède depuis avril 2006 à un nouveau sondage par Internet concernant le volume d'heures nécessaires. L'enquête sera prolongée jusqu'au 31 mai 2006. Les données de l'enquête 2004 seront complétées par les données de projets supplémentaires de l'enquête 2006. Ainsi, la relation entre les coûts de l'ouvrage et le volume d'heures nécessaires sera déterminée de manière plus pertinente. Les coefficients Z peuvent être ainsi réexaminés et, au besoin, adaptés. Les participants peuvent consulter les données des projets déjà saisis en 2004 et ne doivent pas les réenregistrer.

Les membres bureaux sont appelés à participer au sondage, ceci dans leur propre intérêt. Un courrier contenant les mots de passe permettant la saisie des données sur le site Internet (www.stundenaufwand.ch) a à nouveau été envoyé aux membres bureaux au début du mois de mai. En guise de remerciement, chaque participant reçoit gratuitement les résultats détaillés de l'enquête avec les précieuses valeurs de comparaison.

(am)

PROJET DE NORMES « CONSERVATION DES STRUCTURES PORTEUSES »

L'état de conservation des structures porteuses est l'ultime garant de la sécurité des usagers. Et les ingénieurs civils n'ont nul besoin d'événements comme les effondrements à Gretzenbach ou Bad Reichenhall pour leur rappeler cette vérité. Sur les quelque 36 milliards de francs annuellement affectés à l'entretien et à la maintenance du patrimoine bâti en Suisse, une bonne part est en effet consacrée aux structures porteuses. Dans ce contexte, la série de normes projetée par la commission des normes de structures de la **sia** (KTN/CNS) revêt une importance évidente et bénéficie de l'appui de l'administration comme de l'économie privée. Outre la **sia** et la Confédération (KBOB, OFROU), les principaux partenaires du projet réunissent les cantons, les associations professionnelles, l'industrie et les assurances. A l'été 2006, la commission des normes SIA 260 prévoit de lancer une première consultation partielle portant sur la 7^e mouture des textes élaborés. Quant à la procédure de consultation officielle, elle devrait avoir lieu début 2008, en même temps que celle des normes spécifiques aux divers modes de construction.

Peter Ritz
Chef du projet SIA 260

Recueil analogue aux normes sur les structures porteuses. La série de normes consacrées à la conservation s'articulera selon le modèle des normes de structures publiées en 2003, soit (les titres indiqués sont des appellations provisoires):

- Norme SIA 269 « Bases pour l'élaboration de projet de structures porteuses »
- Norme SIA 269/1 « Actions sur les structures porteuses »
- Norme SIA 269/2 « Construction en béton »
- Norme SIA 269/3 « Construction en acier »
- Norme SIA 269/4 « Construction mixte acier-béton »
- Norme SIA 269/5 « Construction en bois »
- Norme SIA 269/6 « Maçonnerie »
- Norme SIA 269/7 « Géotechnique »